PLAN LOCAL D'URBANISME DE

NICE

VILLE VERTE DE LA MÉDITERRANÉE

ANNEXES

5.1

LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (B/3)

CARTES DES SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES

APPROUVÉ LE 23/10/2010 ET MIS À JOUR LE : 05 AVR. 2018

SECTEUR AÉROPORT

- CARTE DES SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
- CARTE DES SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Le Conseiller Métropolitain Délégué
Christian TORDO

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

CENTRE : **NICE-Aérodrome** N° ANFR : 006.24.004

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

ECHELLE : 1/20.000

LEGENDE

- Limite de la zone de garde
- Limite de la zone de protection
- Limite communale
- +A Point de référence

Plan annexé au décret du : 20 Mars 2008

Service compétent pour fournir tous renseignements :

Monsieur le Préfet du département des ALPES-MARITIMES
Direction Départementale de l'Equipement
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

Mode de consultation
A consulter dans le cas où une installation commerciale ou industrielle est prévue dans les zones frappées de servitudes.

INSTALLATIONS

A - TOUR DE CONTRÔLE (RÉCEPTION V.H.F, UHF)
D - RADIOGONIOMÈTRE V.H.F
J - STATION RÉCEPTION DEPORTÉE V.H.F, U.H.F

COMMUNES FRAPPÉES DE SERVITUDES

- NICE
- SAINT-LAURENT-DU-VAR

DATE : 15.11.1999 STNA N° 1246

CENTRE : **Radar de Nice - Aérodrome** N° ANFR : 006.025.0006

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

ECHELLE : 1/25.000

LEGENDE

- Limite de la zone de garde
- Limite de la zone de protection
- Limite communale
- +A Point de référence

Plan annexé au décret du **9 AOÛT 2017**

Service compétent pour fournir tous renseignements :

Monsieur le Préfet du département des Alpes-Maritimes

147, boulevard du Mercantour
Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes
06286 Nice Cedex 3

Mode de consultation
A consulter dans le cas où une installation électrique, commerciale ou industrielle est prévue dans les zones frappées de servitudes.

INSTALLATION

A - RADAR MÉTEO

COMMUNES FRAPPÉES DE SERVITUDES

- NICE
- CAGNES-SUR-MER
- SAINT-LAURENT-DU-VAR

Annule et remplace les plans précédents

DATE : 25-03-2015 MÉTÉO N° 157

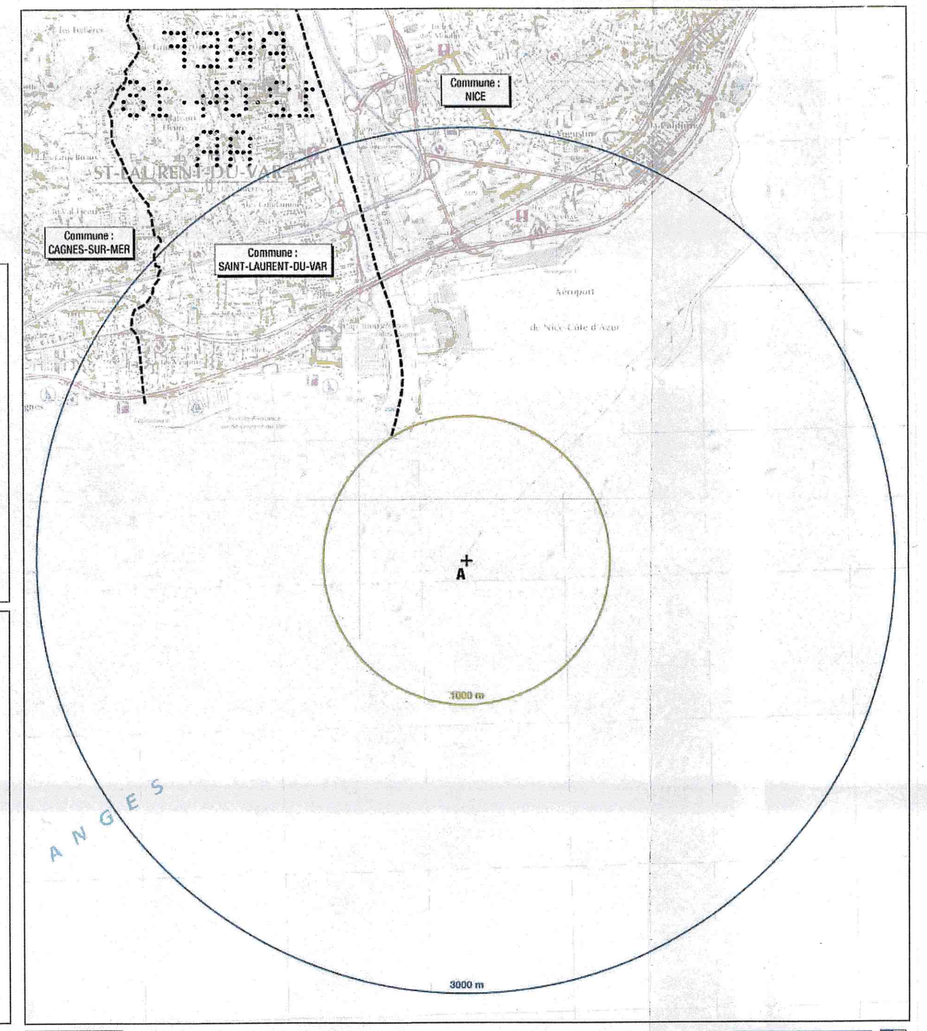

Carte IGN 1/25.000 : N° 3643 ET / 3742 OT

NICE - Date : 25-03-2015
Météo - Perturbation

MÉTÉO N° 157

CENTRE : **NICE-Aérodrome** N°ANFR : 006.24.004

NOR DEVA 080 3928D

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

ECHELLE : 1/20.000

LEGENDE

ZONES PRIMAIRES

- Obstacles de toute nature interdits (Zones D1, E1, F1, F1', G1, H1, H1', I1, K1)

ZONES SECONDAIRES

- 32 NGF — Hauteur maximale hors sol des obstacles de toute nature (Zone C2)
- + 30 m — Hauteur maximale hors sol des obstacles de toute nature (Zone D2)
- + 10 m — Hauteur maximale hors sol des obstacles de toute nature (Zones E2, G2)
- + 40 m — Hauteur maximale hors sol des obstacles de toute nature (Zone I2)

SECTEURS DE DEGAGEMENT

- Côte maximale des obstacles de toute nature (Secteur C3)
- + 10 m — Hauteur maximale hors sol des obstacles de toute nature (Secteurs E3, G3)
- Limite communale
- +A Point de référence

COMMUNES FRAPPÉES DE SERVITUDES

- CAGNES-SUR-MER
- NICE
- SAINT-LAURENT-DU-VAR

Plan annexé au décret du 20 mars 2008

Service compétent pour fournir tous renseignements :

Monsieur le Préfet du département des ALPES-MARITIMES
Direction Départementale de l'Equipement
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

Mode de consultation
A consulter chaque fois qu'une construction est envisagée dans les zones frappées de servitudes.

INSTALLATIONS

A - TOUR DE CONTRÔLE (ÉMISSION ET RÉCEPTION V.H.F
B - STATION EMISSION DÉPORTÉE V.H.F
C - RADARS PRIMAIRE ET SECONDAIRE MODE S
D - RADIOGONIOMÈTRE V.H.F TYPE INTERFÉROMÈTRE
E - RADIOPHARE D'ALIGNEMENT DE PISTE 04L-22R
F - RADIOPHARE D'ALIGNEMENT DE DESCENTE ET MESUREUR DE DISTANCE D'ATTERRISSAGE OMNIDIRECTIONNEL 04L-22R
G - RADIOPHARE D'ALIGNEMENT DE PISTE 04R-22L
H - RADIOPHARE D'ALIGNEMENT DE DESCENTE ET MESUREUR DE DISTANCE D'ATTERRISSAGE OMNIDIRECTIONNEL 04R-22L
I - RADIOPHARE OMNIDIRECTIONNEL V.H.F - DOPPLER ET MESUREUR DE DISTANCE (VOR-D/DME)
J - STATION RÉCEPTION DEPORTÉE V.H.F
K - RADIOPHARE D'ALIGNEMENT DE DESCENTE SANS PLAN DE SOL
L - RADAR SOL

DATE : 20.11.2003 STNA N° 1245

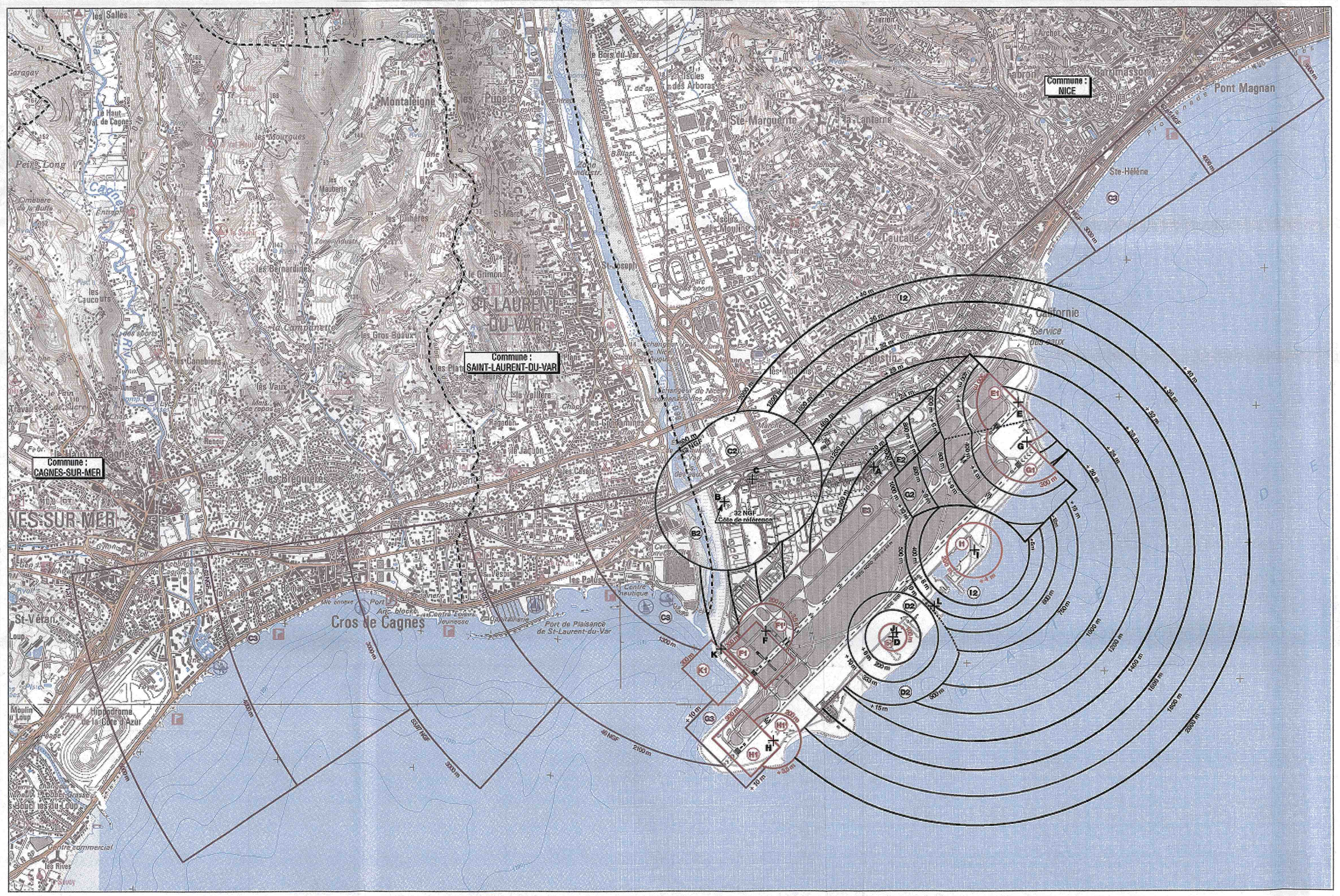

CENTRE : **Radar de Nice - Aérodrome** N° ANFR : 006.025.0006

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

ECHELLE : 1/25.000

LEGENDE

ZONE PRIMAIRE

- Obstacles de toute nature interdits (Zone A1) Autres obstacles (Zone A1)

ZONE SECONDAIRE

- Obstacles de toute nature limités à une hauteur de 2% de "d" (Zone A2)
- Limite communale
- +A Point de référence

Plan annexé au décret du **9 AOÛT 2017**

Service compétent pour fournir tous renseignements :

Monsieur le Préfet du département des Alpes-Maritimes

147, boulevard du Mercantour
Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes
06286 Nice Cedex 3

Mode de consultation
A consulter chaque fois qu'une construction est envisagée dans les zones frappées de servitudes.

INSTALLATION

A - RADAR MÉTÉO

COMMUNES FRAPPÉES DE SERVITUDES

- NICE
- SAINT-LAURENT-DU-VAR

DATE : 25-03-2015 MÉTÉO N° 156

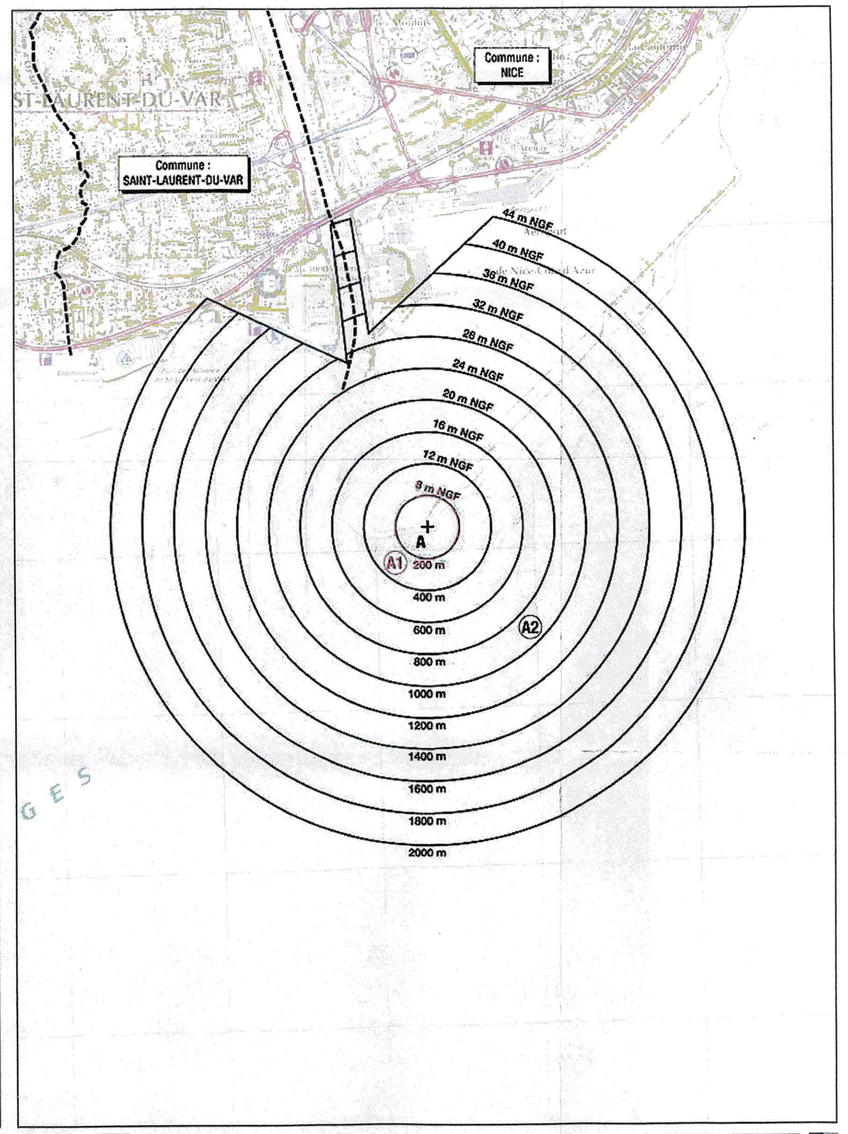

Carte IGN 1/25.000 : N° 3643 ET 3742 OT

NICE - Date : 25-03-2015
Météo - Obstacle

MÉTÉO N° 156